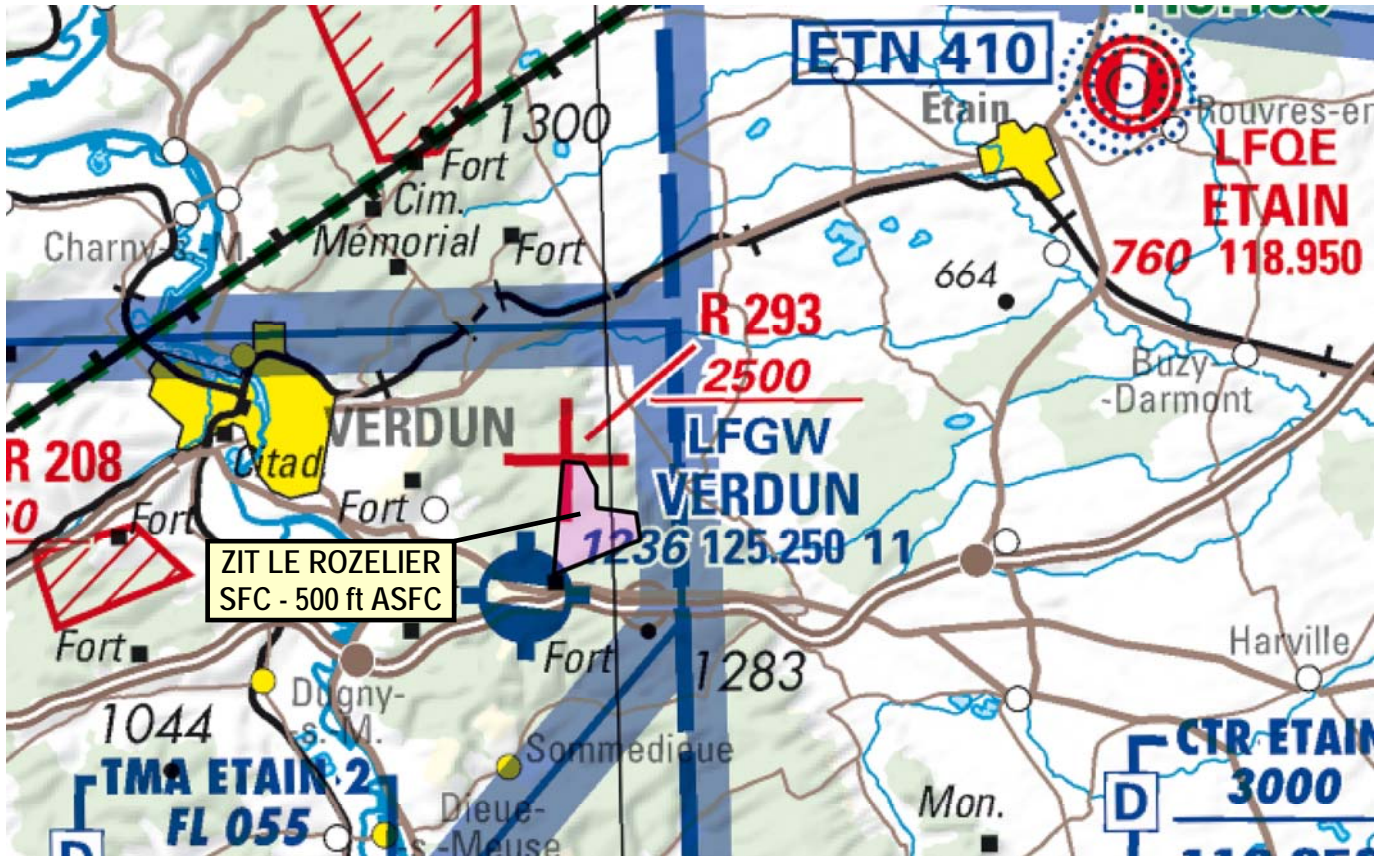


Objet : Création d'une zone interdite temporaire (ZIT) LE ROZELIER (55)

En vigueur : Du 12 août 2021 au 20 avril 2022

Lieu : FIR : Reims LFEE - AD : Verdun LFGW



Extrait carte OACI ICAO au 1 / 500 000 édition 2021

ACTIVITÉ

Interdiction de survol d'installations défense spécifiques.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

H24

ORGANISME GESTIONNAIRE

Service interarmées des munitions.

CONDITIONS DE PENETRATION

Pénétration interdite à tout aéronef sans équipage à bord, à l'exception des aéronefs sans équipage à bord assurant une mission au profit des services de l'État (défense, gendarmerie, services de police, douanes, sécurité civile et secours).

Dérogation soumise à l'accord de l'autorité gestionnaire avec un préavis minimum de 5 jours ouvrés.

Contact : simu-versailles.sec-secu-defense.fct@intradef.gouv.fr

STATUT

Zone interdite temporaire (ZIT) qui se substitue aux parties des espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

SERVICES RENDUS

Information de vol et d'alerte.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

Limites latérales :

49°09'04"N - 005°29'05"E
49°09'02"N - 005°29'30"E
49°08'43"N - 005°29'44"E
49°08'27"N - 005°29'43"E
49°08'22"N - 005°30'30"E
49°08'01"N - 005°30'34"E
49°07'36"N - 005°28'50"E
49°09'04"N - 005°29'05"E

Limites verticales :

SFC / 500 ft ASFC